

## FLASH INFO

### ASSEMBLEE GENERALE DU 7 AVRIL - SACDD

### CHARGES DES CONTROLES TERRESTRES SUR ROUTE

Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable (**Solidaires I.D.D.**) a tenu une troisième assemblée générale dédiée aux « Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) » à Paris le 7 avril 2016.

Cette rencontre avait pour objectif de définir, avec les agents présents et sur la base des réponses du questionnaire et pétition, une politique syndicale permettant de réaliser durablement les missions régaliennes de l'Etat.

Cette nouvelle consultation des CTT a permis de conforter **Solidaires I.D.D.** dans la méthode de travail pour faire face à la situation et à l'avenir de celles et ceux qui réalisent ces missions et qui sont dorénavant suspendus à l'évaluation de la politique publique de contrôle des transports routiers en cours.

Dans ce cadre, suite au questionnaire et à sa pétition du courant de l'année 2015 qui ont légitimé l'action de **Solidaires I.D.D.**, les données analytiques ont été livrées aux participants.



Ce sont ces mêmes données qui ont été utilisées pour porter et traduire la parole des agents face aux Inspecteurs Généraux comme cela a été précisé dans la lettre ouverte du 29 décembre 2015 au Secrétaire d'Etat aux Transports.

A la suite, de riches débats se sont engagés sur l'avenir de la mission de contrôle des transports terrestres et le devenir du corps.

Cet échange a permis de mesurer l'état de la situation et de définir les différents schémas qui pourront être présentés, notamment auprès du comité de pilotage d'évaluation de la politique publique de contrôle des transports routiers du 14 avril 2016.

A cette occasion, **Solidaires I.D.D.** retient que des rapports d'évolution de la situation en 2015 ont été transmis au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), et que ces derniers confortent également notre syndicat dans l'analyse prospective réalisée dans le rapport MASSIN et LOMBARD de septembre 2005.

**L'idée générale très majoritaire qui en ressort est la suivante :**

Les CTT demandent la reconnaissance technique de leur mission, et par conséquent l'intégration de leur corps dans un corps technique au sein de la fonction publique d'État d'autant qu'ils doivent effectuer, en plus de leurs multiples activités, des contrôles sur l'état mécanique des véhicules en bord de route. Prévue par la directive 2000/30/CE qui a été transposée par l'arrêté du 9 août 2002 relatif au contrôle technique routier des véhicules utilitaires, cette réglementation engage la responsabilité des CTT alors que les prérequis techniques en matière de formation n'ont, à ce jour, pas ou peu été mis en place.

Tous ont conscience de l'aspect régalien de leur tâche qui touche à la fois à la sécurité routière et à la lutte contre le dumping social et économique qui affecte la pérennité même des entreprises de transports routiers français. En effet, sans réglementation européenne harmonisée dans ce domaine les entreprises françaises sont soumises à une réelle concurrence déloyale et ne peuvent pas lutter à armes égales. Pour ce faire une batterie « d'outils » a été proposée par les participants à l'AG.

**D'abord, l'autonomie dans l'interception des véhicules :** Depuis plusieurs années, les forces de police, de gendarmerie ou de douane, habilitées à intercepter les véhicules à contrôler, sont de moins en moins disponibles pour ce genre de missions, a fortiori depuis les attentats du 13 novembre 2015.

Cet état de fait pénalise lourdement l'action des CTT qui voient leur volume d'activité baisser d'année en année pour atteindre moins 30 % en 2016, alors que les fraudes de toutes sortes progressent exponentiellement (temps de conduite, infractions au cabotage, chronotachygraphe, etc.).



**Pour corriger ce regrettable constat, Solidaires I.D.D. propose d'allouer les moyens juridiques, matériels et humains nécessaires aux contrôleurs des transports terrestres en ce qui concerne l'interception :**

- Sur le plan juridique en consolidant leur statut technique,
- Sur le plan des matériels en leur attribuant des moyens adaptés et reconnaissables,
- Sur le plan humain, en renforçant les effectifs du corps pour permettre, non plus un contrôle par un contrôleur « isolé », mais un contrôle effectué par une équipe de spécialistes, par exemple dans le domaine du contrôle technique du véhicule (avec une réelle et solide formation à la clé), dans le domaine de la réglementation européenne notamment, dans le domaine des chronotachygraphes électroniques ...

**Alors que le nombre de CTT, depuis la création du corps en 1977, demeure le même, certaines voix, dans ces temps de restrictions à tout-va, risquent de s'élever contre un renforcement du nombre d'agents habilités.**

**Sauf à vouloir sacrifier la prévention et l'égalité de traitement, voire la sécurité routière qui est annoncée chaque jour comme une priorité gouvernementale, il appartient à chacune des parties de promouvoir l'action engagée par Solidaires I.D.D. en renforçant les moyens de cette mission de service public, libérant ainsi les forces de police et de gendarmerie en les recentrant sur leurs missions premières permettant de réaliser de substantielles économies et de retrouver une véritable efficacité.**

Pour assurer ces missions dans les règles de l'art, s'ajoutent à ces points essentiels, d'autres mesures indispensables telles que la modernisation de la formation initiale et de la formation continue, une meilleure coordination de l'information, ainsi qu'une juste et réelle reconnaissance des DREAL qui gèrent les CTT, notamment en ce qui concerne les émoluments des agents de contrôles en dehors des créneaux horaires dits naturels et de réelles évolutions de carrière.

**En résumé *Solidaires I.D.D.* requiert :**

- Une reconnaissance pérenne des CTT par leur reclassement dans un corps technique ;
- l'amélioration de leur autonomie pour rendre plus efficaces leurs multiples missions ;
- une formation initiale et une formation continue renforcées dans les domaines de l'apprentissage des langues étrangères, des contrôles techniques, etc... ;
- une harmonisation des compensations pécuniaires relatives aux missions de nuit et de fin de semaine ;
- la conservation de la carte SNCF gratuite pour ces agents afin de leur permettre des déplacements aisés sur tout le territoire et ainsi augmenter leur pouvoir d'intervention ;
- de réelles perspectives d'évolution de carrière notamment par la résorption rapide du 1<sup>er</sup> niveau de grade (SACDD de classe normale) et par l'accès à la catégorie A tout en conservant leur spécialité de contrôleurs.

**A l'issue de cette assemblée générale, *Solidaires I.D.D.* continuera à porter au plus haut niveau le dossier des CTT pour deux raisons primordiales répétées sans relâche par les politiques de tout bord :**

- ✓ La lutte contre l'insécurité routière ;
- ✓ La lutte contre la concurrence déloyale.

***Solidaires I.D.D.*, les agents directement concernés par cette fonction régaliennne s'il en est et les citoyens ne comprendraient pas que l'État se désengage de quelque manière que ce soit.**



**Vous pouvez compter sur *Solidaires I.D.D.* pour rester vigilant, mobilisé et combatif sur ce dossier comme sur tous ceux qu'il porte et ainsi honorer la confiance des agents.**

## **Comité d'évaluation des politiques publiques de contrôle des transports routiers du 14 avril 2016**

L'Union Syndicale Solidaires a participé à la seconde réunion interministérielle du comité d'évaluation (CODEV) des politiques publiques de contrôle des transports routiers. Cette mission d'évaluation, placée sous l'autorité du secrétaire d'État en charge des transports, initiée par le 1er ministre le 16 juin 2015, a auditionné l'ensemble des représentants, acteurs de la filière des transports. Elle s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP).

**Confiée à 4 Ingénieurs Généraux, les travaux de la mission portent sur les points suivants :**

- **l'impact et l'efficacité de la politique de contrôle des transports routiers au regard des objectifs affichés par le Gouvernement ;**
- **la cohérence de l'organisation actuelle, notamment interministérielle ;**
- **l'efficacité globale des contrôles.**

### **Intervention de l'Union Syndicale Solidaires :**

*Solidaires a bien noté qu'il s'agit d'un diagnostic. Il est fidèle à la réalité et équilibré.*

*Toutefois, Solidaires précise une donnée non identifiée dans la présentation et qui mérite d'être soulignée. Le nombre de Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) est actuellement de 480 agents. Ce chiffre est identique à celui lors de la création du corps en 1977, près de 40 années après, avec une augmentation exponentielle du trafic routier.*

*Il tarde à Solidaires de voir avancer les propositions qui vont être transmises, suite à notre audition en 2015 et durant laquelle vous nous aviez assuré que la mission n'avait aucun projet d'externalisation notamment dans cadre de la revue des missions de l'État.*

*Il est fort dommageable pour la filière transport, pour les emplois et la compétitivité des entreprises françaises à l'international, sur notre propre territoire et pour le service public de ne pas avoir, en réactivité à la parution du rapport MASSIN et LOMBARD de septembre 2005 (n° 2005-0050-01), intégré l'ensemble des évolutions recommandées relatives au statut des CTT, à la réglementation et à l'organisation de l'activité des contrôleurs des transports terrestres motivés qui tentent de faire face à un flux incontrôlé de véhicules notamment étrangers. A ces états pourvoyeurs de main d'œuvre à bas coûts, au regard des situations très complexes qui se développent, il faut répondre par davantage d'agents spécialisés et parfaitement formés.*

*Certes, le volume de 19 % de véhicules contrôlés par les CTT peut sembler faible dans votre présentation. Pour Solidaires, il est important de prendre en compte l'aspect qualitatif des contrôles par un corps de spécialistes que vous opposez aux contrôles réalisés par des corps de généralistes.*

**Combien de décennies et de rapports conviendra-t-il d'établir pour :**

- *assurer une meilleure qualité de la sécurité routière sur le réseau national ;*
- *lutter contre la fraude sociale, le cabotage, le détachement et les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) notamment ;*
- *améliorer l'efficacité en autonomie des contrôles routiers et coordonner son organisation ;*
- *permettre une exploitation de l'information adaptée aux enjeux ;*
- *former davantage les agents aux multiples missions et aux nombreuses réglementations européennes ;*
- *accorder une réelle reconnaissance et des moyens aux SACDD spécialisés CTT.*

A l'issue des échanges, les inspecteurs généraux ont indiqué que le rapport de diagnostic présentant les travaux de la mission d'évaluation sera prochainement accessible. Le transport étant au centre de l'ensemble des politiques économiques, il y a de nombreux emplois en jeu. Des scénarios et pistes d'améliorations se dessinent sur le contrôle, notamment sur la dimension européenne, car c'est là qu'apparaissent les nouvelles formes de fraudes. A plusieurs reprises, les inspecteurs généraux ont indiqué avoir constaté la grande motivation des corps de contrôle et qu'il était important de le préciser.